

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 28 mars 2011

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT HUIT MARS DEUX MILLE ONZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *22 mars 2011*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - Mme Marie-José SALAT - M. Philippe de LONGEVIALLE -  
Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -  
Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -  
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -  
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -  
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT -  
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR  
- Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -  
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE  
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -  
M. Jacques THAR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI -  
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -  
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ  
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 20H05  
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H15 à 23H05  
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H15 à 19H00  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Olivier NOBLECOURT de 17H15 à 20H05  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 23H05  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 23H05  
M. Olivier ROUX donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 19H00.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 21 février 2011 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (B.012) - ACTION SOCIALE - Présentation de l'Analyse des Besoins sociaux pour 2010.

Intervention(s): M. le Maire, M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, Mme HANFF, M. GEMMANI.

**En conséquence, le Conseil municipal a pris :**

**- connaissance de l'analyse des besoins sociaux effectuée par le CCAS.**

DELIBERATION N° 14 - (B.010) - ACTION SOCIALE - Subvention de la Ville de Grenoble au dispositif expérimental ENPATIC (Expérimentation Novatrice pour les Personnes Âgées grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication) mené par le CCAS.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme HANFF, M. NOBLECOURT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder dans le cadre du projet ENPATIC au versement d'une subvention de 12 000€ au CCAS de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (B.009) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'Eau.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et à faire procéder au versement d'une subvention de 29 000€.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (B.003) - ACTION SOCIALE - Subvention exceptionnelle à l'occasion des célébrations du vingtième anniversaire de l'association La Remise

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 701.68 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Orientations et programmations des actions de la ville de Grenoble pour l'année 2011.

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, M. BRON, M. DJELLAL, M. VOIR, Mme GIROD DE L'AIN, M. de LONGEVIALLE, M. NOCODIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la communauté européenne, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) + 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (B 002) - LOGEMENT - Approbation de la programmation de construction de logements sociaux pour l'année 2011

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BERANGER, M. le Maire, Mme BOILEAU, Mme DABROWSKI, M. MOTTE, M. NOBLECOURT, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation 2011 ci-annexée ;
- de transmettre à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole la présente délibération et ses pièces annexes comportant le détail de la production de logements sociaux au titre de l'année 2011.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (B 005) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par Grenoble Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à Grenoble Habitat une participation de :
  - 240 000 € pour la réalisation de 40 logements locatifs sociaux sur l'îlot C1 de la ZAC Blanche Monier,
  - 174 000 € pour la réalisation de 29 logements locatifs sociaux, quartier Hoche/Sembat,
  - 102 000 € pour la réalisation de 17 logements locatifs sociaux, 20 ter rue Raspail ;
- d'approuver les termes des conventions ci-annexées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (B 006) - SOLIDARITE - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion des ivresses publiques manifestes pendant la période estivale  
Intervention(s): Mme GIROD DE L'AIN, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre gratuitement à disposition les locaux de 160m<sup>2</sup> au 9 rue Raoul Blanchard (valeur locative annuelle 12600 €).
- d'attribuer au CIDFF une subvention de 29 500 €.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le CIDFF

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DIENG, Mme VINCENT.  
Pour : le reste

M. SIEBERT quitte la salle du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 37 - (D.004) - UNIVERSITE RECHERCHE - Opération Campus : "Grenoble Université de l'innovation".

Intervention(s): Mme FIORASO, M. le Maire, Mme MONERY, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. BACHIR CHERIF.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer au financement des projets inscrits au Plan Campus porté par Grenoble Université de l'Innovation sur la base d'une enveloppe de 8 M€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de site ci-jointe ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 38 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au financement d'outils d'appui et d'accompagnement à la création d'activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux structures d'appui à la création d'activités, au titre de l'année 2011, une subvention correspondant à :

- ACEISP : 32 954 €
- GRAIN : 47 000 €
- PETALE : 30 000 €
- La POUSADA : 19 000 €
- MCAE Isère Active : 46 000 €
- ADIE : 15 000 €
- Réseau Entreprendre Isère : 12 250 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces financements et notamment les conventions entre la Ville de Grenoble et les structures ACEISP, GRAIN, PETALE, MCAE.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'animation partenariale des pépinières d'entreprises de l'agglomération grenobloise.

Délibération : Adoptée

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme FIORASO.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et la Mission locale de Grenoble - avenant financier pour l'année 2011  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Mission locale, pour l'année 2011, une première subvention de fonctionnement de 340 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. BRON, M. DJELLAL, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 40 - (D 007) - UNIVERSITE RECHERCHE - Nouvelle convention de mise à disposition de locaux par la Ville à l'association "Société des Foyers de l'Étudiante"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Société des Foyers de l'Étudiante et la Ville,

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention telle que jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail - Avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux et équipements par les Unions Syndicales Départementales - Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole - Année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2011 de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux et équipements aux Unions Départementales, annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville et l'association Grenoble Solidarité - avenant financier pour l'année 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Grenoble Solidarité, pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement de 127 000 €,
- d'accorder à l'association Grenoble Solidarité, pour l'année 2011, une mise à disposition de matériel et de personnel dont le montant est valorisé à hauteur de 40 190 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. GEMMANI.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 1 - (A 014) - URBANISME REHABILITATION - Révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) du centre historique de Grenoble. Approbation. Mise en place d'une instance consultative.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme BOILEAU, M. SAFAR, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Grenoble tel que présenté sur CR-ROM joint en annexe;
- de procéder à la publication de l'arrêté de révision par affichage en mairie et à l'antenne secteur 2 pendant un mois et par mention dans un journal diffusé dans le département ;
- de notifier cette délibération à Monsieur le Préfet du département, en lui laissant le soin d'informer les services dépendants de son autorité et qui seraient susceptibles d'être concernées par ce dossier ;
- de constituer une instance consultative composée comme suit :

Le Maire ou son représentant,

Des représentants de la collectivité territoriale :

- Monsieur Serge NOCODIE
- Madame Marie-France MONERY
- Madame Béatrice DOUTRIAUX

Le Préfet ou son représentant,

Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,

Le Directeur régional des Affaires Culturelles ou son représentant,

Quatre personnes qualifiées au titre du patrimoine :

- le Vice-Président en charge du Patrimoine du Conseil général de l'Isère ou son représentant,

- le Président de l'Association Patrimoine et Développement ou son représentant,

- le Président de la Maison de l'Architecture de l'Isère ou son représentant,

- un représentant de la Direction de l'Urbanisme,

Deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques :

- le Président de la Chambre de commerce et de l'industrie ou son représentant,

- le Président de la Chambre des métiers et de l'Artisanat ou son représentant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 2 - (A\_017) - URBANISME REHABILITATION - Transformation de la ZPPAUP de Grenoble en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Décision de mise à l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à l'étude, la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Grenoble en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), pour un coût d'études de 20 000 € IIT ;

- d'en informer le public par un affichage en Mairie et en Préfecture, et par une annonce dans les journaux du département ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de l'État une demande de participation pour cette opération ;

- d'organiser la concertation autour du projet d'AVAP avec les modalités suivantes :

- une réunion publique d'information,

- un article par voie de presse dans un journal local avant la réunion publique et une information dans le journal local "Les Nouvelles de Grenoble".

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 3 - (A 015) - PROJET URBAIN - Presqu'île scientifique - convention relative à la répartition des maîtrises d'ouvrage pour la réalisation de l'avenue des Martyrs, entre la Ville de Grenoble, la SEM InnoVia et le SMTC.

Intervention(s): M. CHIRON, Mme DELBOS CORFIELD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la répartition des maîtrises d'ouvrage pour la réalisation de l'avenue des Martyrs, entre la Ville de Grenoble, la SEM InnoVia et le SMTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation d'une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble. Attribution d'une subvention pour l'année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2010-2011, joint en annexe et la participation correspondante pour un montant de 14 250 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord intervenant entre la Ville de Grenoble et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble pour une durée de 3 ans, ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 5 - (A 009) - URBANISME GESTION FONCIERE - Mise à disposition gratuite de biens immobiliers et transfert de biens mobiliers par la Ville au nouvel E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence.

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 6 - (A 016) - URBANISME GESTION FONCIERE - Gestion des locaux économiques - Exonérations de loyers et taxes associées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 461,38 € au profit de la SARL AFROLINE;

- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 197,90 € au profit de la SNC YAZ CAFE LIBRAIRIE ARLEQUIN ;

- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 532,98 € au profit de Madame Dalila ARANCIBIA ;

- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 345,56 € au profit de la SARL EL NOUR ;

- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 490,94 € au profit de Madame Denise LAGRANGE ;
- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 1 070,64 € au profit de la SARL FLEUR A GOGO ;
- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 1 054 € au profit de la SARL BOULANGERIE DE L'ARLEQUIN ;
- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 1 734,20 € au profit de l'association REPERAGES ;
- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 12 004,35 € (charges comprises) au profit de l'Association SOLEXINE ;
- d'accepter l'exonération de loyer d'un montant de 3 426,03 € au profit de l'association CHOM'ACTIF ;
- d'accepter l'exonération de taxe locale sur la publicité extérieure d'un montant de 297,50 € au profit de la SARL BS CONTROLE ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous document se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame Lucchinacci Michèle épouse Fini, le box garage représentant le lot 1 157 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € ;
- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Clément, le box garage représentant le lot 1 217 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 8 875 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée;
- d'acquérir auprès de Monsieur Pinto Joaquim, le box garage représentant le lot 1 249 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Ascencio, le box garage représentant le lot 1 256 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Karine Bard, le box garage représentant le lot 1 209 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 8 875 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Patrick Brochier, le box garage représentant le lot 1 270 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Jean Rollet et Madame Louise Garner, le box garage représentant le lot 1 219 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de madame Bouvier, le box garage représentant le lot 178 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de monsieur et madame Morcillo, le box garage représentant le lot 203 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de monsieur Pioud et madame Ndiaye, le box garage représentant le lot 1 303 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant de 8 875 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de mesdames Géraldine et Ghislaine Sabina, le box garage représentant le lot 1 087 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de monsieur William Salson, le box garage représentant le lot 1 291 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 8 875 € et conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de monsieur Négro les parcelles cadastrées section CZ numéros 254 et 265, au prix de 30 €/m<sup>2</sup> soit un montant global de 4 680 € et ce conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée ;
- de déclasser puis de céder à titre gratuit à la SDH un tènement de 11 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public de la Ville et ce conformément au plan foncier et clauses et conditions de la notice 3 ci-annexée ;
- d'autoriser la SEM InnoVia à céder les droits à construire correspondants au Lot L2 de la ZAC Bouchayer-Viallet à la société COGEDIM au prix de 400 € HT le m<sup>2</sup> SHON pour les logements en accession et 200 CHT le m<sup>2</sup> SHON pour les commerces ;
- d'autoriser la SEM InnoVia à céder les droits à construire correspondants au lot G1 de la ZAC Bouchayer-Viallet à la société d'architecture Groupe 6 ou à toute société s'y substituant au prix de 150 € HT le m<sup>2</sup> SHON de bureaux.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 8 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL-RG de prolonger la durée de portage jusqu'en 2012 des biens suivants :
  - IM 387 (ex SCI Pont du Vercors) 2 rue du Vercors,
  - IM 21 (ex Balland) 13 impasse du Vercors,
  - AY 67 (ex Maggiulli et Creati) 33 rue Blanche Monier,
  - DW 15 (ex Morel) 64 avenue du Grand Châtelet ;
- demander à l'EPFL-RG d'acquérir le bien situé 10 rue Georges Sand, cadastré EL0023, pour un montant de 190 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (A 007) - VOIES PUBLIQUES - Aménagement cyclable réalisé sur les rives du Drac, entre le stade Bachelard et le contre canal E.D.F. : avenant n°1 à la convention entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour le remboursement des coûts liés à l'entretien de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole et concernant l'entretien de l'aménagement cyclable réalisé sur les rives de Drac, permettant la reconduction de la convention pour un an et la révision des frais de fonctionnement remboursés par la Métro;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (A 018) - STATIONNEMENT - Parking Le Doyen - Cession des contrats d'amodiation des sociétés Grenoble Habitat et SAFILAF dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion des parkings en ouvrage - Lot 1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter du transfert des contrats d'amodiation portant sur 65 places de stationnement situées dans le parking Le Doyen, signés initialement avec GRENOBLE HABITAT,
- d'acter du transfert des contrats d'amodiation portant sur 74 places de stationnement situées dans le parking Le Doyen, signés initialement avec la société SAFILAF,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats d'amodiation initiaux avec GRENOBLE HABITAT et la SAFILAF;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les nouveaux contrats d'amodiation de ces places au profit de la SCI Valpeyrouse, les SCI Le Doyen 1, Le Doyen 2, et Le Doyen 3, la SCPI Notapierre, les sociétés Achrisia, Sacem, l'Etat (Ministère de l'Intérieur), les sociétés FONCIPRO et FONCIPRO 2 d'une part, et la société UNIDELTA d'autre part.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (A 002) - ENVIRONNEMENT - Communauté de l'eau potable - adoption de l'avenant 2011 à la convention cadre, attribution d'une participation à l'établissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2011 ci-annexé.
- d'attribuer à ce titre, une participation de 5 000 € à l'établissement public du SCot de la région urbaine grenobloise.
- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2011 ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 12 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2011 entre la Ville de Grenoble et la LPO section Isère, jointe en annexe I, pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2011 ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 6 900 € au titre de l'année 2011 au profit de la LPO Isère.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (C 020) - SPORT - Piscine Chorier-Berriat : Réhabilitation-rénovation et mise aux normes.

Prise en compte du programme fonctionnel et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.  
Intervention(s): M. DERBAL, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. PILAUD, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider le programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment selon le scénario ci-dessus ainsi que son enveloppe prévisionnelle de 4 931 284,59 € TTC et d'admettre sur cette base la poursuite des études de projet avec le réajustement, en conséquence des honoraires des maîtres d'oeuvre ;

- de conclure un avenant permettant de réajuster les honoraires de la maîtrise d'oeuvre d'un montant de 60 225,00 € HT (base décembre 2010) à 72 029,10 € TTC et d'autoriser le maire à le signer ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des différents partenaires.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.**

DELIBERATION N° 23 - (C 017) - SPORT - La Nuit de l'Eau 2011 : modalités du partenariat entre la ville de Grenoble, l'UNICEF France et Grenoble natation pour la journée du samedi 2 avril 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de participer à l'opération La Nuit de l'Eau organisée par la Fédération Française de Natation et l'Unicef France le samedi 2 avril 2011, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau,

- de mettre la piscine Les Dauphins à la disposition de l'association Grenoble Natation, le 2 avril 2011 de 10 h à 20 h, à titre gracieux, comme prévu dans la convention cadre votée le 17 mai 2010, pour l'organisation d'animations et l'accueil du public. Il est précisé que l'Association assurera la surveillance de la baignade et l'organisation des secours, conformément au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours en vigueur dans cet établissement,

- d'autoriser la mise en place d'une billetterie spéciale tenue par Grenoble Natation le 2 avril 2011 de 10 h à 20 h : application d'un tarif de 2 € pour les adultes et 1 € pour les enfants de moins de six ans accompagnés, tous autres titres d'accès habituels n'étant pas acceptés ce jour-là,

- de dire que l'intégralité des fonds récoltés à cette occasion par Grenoble Natation seront remis à l'Unicef.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle".

Intervention(s): Mme BARACETTI, Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en oeuvre sous forme d'expérimentation du dispositif de " théâtre en réseau", ainsi que le projet artistique et culturel de l'association mentionné à l'annexe I de la convention d'objectifs ;

- d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle entre l'association "Le Tricycle" et la ville de Grenoble, qui définit le cadre de cette coopération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- de désigner en qualité de personnalités qualifiées au sein du "comité de suivi et d'évaluation" de l'application de ladite convention :

- le ou la directeur(trice) du théâtre de Grenoble ou son représentant ;

- le ou la directeur(trice) du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble ou son représentant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Première phase du programme d'acquisition 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la première phase du programme d'acquisition d'oeuvre pour le musée, au titre de l'année 2011, pour un montant de 57.000 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : Première phase du programme de restauration 2011. Demande de subvention auprès de l'État et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Fonds Régional d'aide à la restauration (FRAR).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la première partie du programme de restauration du musée de Grenoble pour l'année 2011, selon le budget prévisionnel ci-annexé,  
- de solliciter auprès de l'État et de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble - Convention de mise à disposition de locaux au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère pour l'organisation des concours d'assistants spécialisés et professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de résilier la convention entre la ville de Grenoble et le CNFPT, laquelle est désormais devenue sans objet ;  
- de ratifier les termes de la nouvelle convention qui autorise le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère à utiliser, à titre gratuit, des salles de cours du conservatoire à rayonnement régional de Grenoble lors des sessions des concours internes ou externes d'assistants spécialisés et de professeurs d'enseignement artistique ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Infrastructure informatique pour la gestion et la diffusion du patrimoine numérisé. Demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'engagement de la ville de Grenoble par sa bibliothèque dans la démarche "bibliothèque numérique de référence" ;  
- d'approuver la première phase de travaux conduite dans le cadre de l'exercice budgétaire 2011 ;  
- d'approuver le coût de cette première phase et son plan prévisionnel de financement présenté en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État une subvention la plus élevée possible pour la conduite de cette première phase et de signer tous les documents indispensables à sa bonne mise en œuvre.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Mise à disposition de la salle Juliet Berto - Renouvellement des conventions de mise à disposition et revalorisation des tarifs de location

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les nouvelles conditions de mise à disposition de la salle Juliet Berto selon les conventions jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la présente délibération ;
- d'adopter les tarifs de location TTC proposés, ainsi que la suppression de l'exonération et du versement de minimum garanti ;
- d'adopter la valeur de caution proposée.

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

- Troisième alinéa (tarifs de location TTC) :

**Contre : 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières conclues entre la ville de Grenoble et les associations "Pôle Musical d'Innovation", "Centre Audiovisuel de Grenoble" et "Barbarin et Fourchu".

Intervention(s): Mme BARACETTI.

Un amendement est présenté par Mme BARACETTI. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la Ville de Grenoble et les associations "Pôle Musical d'Innovation", le "Centre Audiovisuel de Grenoble" et "Barbarin et Fourchu" et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT.**

**Pour : le reste**



DELIBERATION N° 31 - (C. 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions d'objectifs conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur socio-culturel, portant sur des projets culturels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel pour l'exercice 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

**Délibération : Adoptée**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DIENG, Mme VINCENT, Mme SALAT, Mme CRIFO, Mme NÉPI, Mme MASSON.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 32 - (C. 011) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Création et installation d'une construction modulaire de type préau à l'école élémentaire Ampère. Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la création d'une construction modulaire à usage de préau.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (C. 009) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : désaffectation d'usage scolaire du bloc de logements de fonction du groupe scolaire Beauvert et de la cour attenante au 10, rue Guy de Maupassant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter de leur usage scolaire, à compter de ce jour, la cour et le bâtiment des logements de fonction situés au 10, rue Guy de Maupassant.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 34 - (C. 019) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et diverses associations, institutions et entreprises pour favoriser l'accueil de jeunes collégiens en stage de découverte de courte durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (C 014) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du fonds initiatives jeunesse.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme VINCENT, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses aux personnes citées dont les projets sont décrits dans l'annexe ci-jointe :

ESCANDE Elsa - Solidarité Sambo Diallo - 800 €

MEDOC Lucienne - Promouvoir la culture africaine - 400 €

MARCHIVE Amandine - Tafadal - 300 €

Association La coop - Festival étudiant contre le racisme - 400 €

LAMOUREUX Pauline - Israël et Palestine : Etude autour d'un quotidien - 600 €

GODFROID Benjamin - Découvrir, dessiner et faire découvrir Amsterdam - 400 €

Association Nouvelle Air - Solidarité - 800 €

HOUCHAT Sabrina - 38100 - 800 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (C 008) - MONTAGNE - Maison de la Montagne - Convention de mise à disposition de locaux avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) et l'association Mountain Bikers Foundation (MBF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Mountain Bikers Foundation (MBF) adoptée lors de la séance du 18 octobre 2010,

- d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition des locaux annexes de la Maison de la Montagne entre la ville de Grenoble, la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) et l'association Mountain Bikers Foundation (MBF),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et l'association Mountain Bikers Foundation (MBF).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E 012) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Principal qui s'équilibre à :

626 855,00 euros en fonctionnement,

34 561 637,00 euros en investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (E 013) - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Activités Economiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :

141 721,00 euros en fonctionnement,

19 501 721,00 euros en investissement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 45 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants Intervention(s): Mme BOILEAU, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 14 Mars 2011 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 15 Mars 2011 |
| - Solidarité   | 16 Mars 2011 |
| - Ressources   | 16 Mars 2011 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 17 Mars 2011 |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu**

COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	200,00
COOP SCOL AMPERE MAT	300,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	200,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	1 850,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	550,00
COOP SCOL ANTHOARD BERRIAT ELEMENTAIRE	450,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	200,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	300,00
COOP SCOL DAUDET MIXTE	200,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	200,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	300,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	300,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	550,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	600,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	200,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	1 300,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER - OCCE	200,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	1 550,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	2 000,00
COOP SCOL LA FONTAINE MIXTE	300,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	200,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	600,00
COOP SCOL LE LAC MIXTE	701,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	600,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	600,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	800,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	1 620,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	1 485,00
COOP SCOL LIBERATION MIXTE	341,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	300,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	300,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	200,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	3 965,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	1 390,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL MATERNELLE	700,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	200,00
A.I.O. - IMAGE ET OUTILS	5 000,00
ANAGRAMME	7 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	15 000,00
CAFE DES ARTS CACS	1 500,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	23 200,00
CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE	5 000,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	4 000,00
CHORESCENCE	1 500,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	850,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - Ass 47/49	10 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	22 800,00
DYNAMUSIC	11 000,00
ENCORPS A VENIR	3 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	4 000,00
ET A FOND ASSOCIATION	3 000,00

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE	7 000,00
HADRA	11 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	22 800,00
HISTOIRES DE...	6 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	8 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	6 000,00
LA FORGE - IMPROVISATEURS REUNIS	18 000,00
LE CHAT DU DESERT	3 000,00
LE GRAND JETE I	2 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES/THEATRE	2 500,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	6 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	16 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	20 800,00
MAISON DES HABITANTS	2 000,00
MJC EAUX CLAIRES	9 000,00
MJC PARMENTIER	3 000,00
MJC PREMOL	36 500,00
MUSIDAUPHINS	10 000,00
MUSIQUE ESPERANCE ET SOLIDARITES	650,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES - CIE A. PLACER	10 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE DIT L ORCHES	3 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	6 000,00
POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	37 000,00
RECHERCHE & ENSEIGNEM. MUSIQUES & DANSES TRADIT. (AREMDAT)	1 500,00
SCENE EN VIE	2 000,00
SILENCIO CLUB	8 000,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	1 900,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	1 000,00
TEMPS RELATIF - ENSEMBLE VOCAL	6 000,00
THEATR'ENSEMBLE	1 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TRIO MINEUR	3 000,00
YOANN BOURGEOIS	3 000,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	9 500,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	1 600,00

#### COMMISSION Solidarité

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2	2 164,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	29 500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	11 600,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	7 500,00
RÉGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	65 380,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	12 000,00
LA REMISE - RECUPERATION POUR L'EMPLOI & L'INSERTION...	701,68
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	1 351,00
PHARES - READAPTATION PSYCHOLOGIQUE DES P. A. HOSPITALISEES	800,00
SOS RACISME GRENOBLE	1 000,00

#### COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	5 775,00
--	----------

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

AMICALE DES DEPORTES D'AUSCHWITZ - SECTION ISERE -	500,00
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	1 400,00
ANCIENS COMBATTANTS ARMENIENS DE L'ARMEE FRANCAISE	130,00
ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG	100,00
CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	3 000,00
UNION DEPT COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE ISERE	200,00
UNION DES TROUPES DE MONTAGNE	1 000,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	600,00
ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	2 000,00
ARTS MELES	700,00
CALLIOPE	5 000,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
CHOEURS DES UNIVERSITES DE GRENOBLE	500,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE	1 500,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 200,00
HUMACOOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	3 500,00
INTERNATIONAL ETUDIANT DE GRENOBLE - INTEGRE	1 500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	3 500,00
ZONE ART	800,00
ACEISP - Creation emplois, insertion sociale et prof.	32 954,00
ADIE - DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	15 000,00
ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	5 000,00
AVF GRENOBLE - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES GRENOBLE	1 300,00
CEA - CENG - COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	5 500,00
GRENOBLE ALPES INNOVATION ET INCUBATION - GRAIN	47 000,00
GRENOBLE SOLIDARITE	127 000,00
INOvallÉE	5 000,00
LA POUSADA	19 000,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	1 500,00
MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	3 000,00
MCAE - ISÈRE ACTIVE	46 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	340 000,00
PEPINIERE TECHNOLOGIQUE ALPINE D'ENTREPRISES (PETALE)	30 000,00
REPERAGES ASS.	11 000,00
RESEAU ENTREPRENDRE ISERE	12 250,00
SOLEXINE ASS	8 000,00

TOTAL ARTICLE 1 333 257,68

TOTAL BUDGET 1 333 257,68

Article : 65738

(chapitre 65)

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE	14 250,00
---	-----------

TOTAL ARTICLE	14 250,00
---------------	-----------

TOTAL BUDGET	14 250,00
--------------	-----------

TOTAL GENERAL	1 347 507,68
---------------	--------------



## RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 21 février 2011

Il a été affecté une subvention de 1 755.00 € à l'association **ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC (Ex LESDIGUIERES)**

Cette subvention aurait dû être instruite au nom de **COOP SCOL LUCIE AUBRAC MIXTE (Ex LESDIGUIERES)**

Il convient de la modifier au nom de cette association.

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 29 novembre 2010

Il a été affecté une gratuité de 591.60 € à l'association **AUESC - USAGERS CENTRE SOCIAL BAJATI ERE** pour les trois marchés de Noël.

En raison de l'annulation du devis, il convient de désaffecter la gratuité.

CHAPITRE 67 - NATURE 6745

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 29 novembre 2010

Il a été affecté une gratuité de 834.68 € à l'association **REGIE QUARTIER VILLENEUVE** pour animations diverses

Cette gratuité a été instruite par erreur (prise en charge total par le Sce), il convient de désaffecter la gratuité.

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

5 AVR. 2011

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

-MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme BON, M. BRON, Mme MASSON, Mme CRIFO, Mme NEPI, Mme SALAT, Mme DIENG, M. de LONGEVIALLE, Mme FIORASO, Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. GEMMANI, Mme GIROD de l'AIN, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 46 - (E 007) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille - Office du Tourisme de Grenoble - Transfert d'activité - Transfert d'actifs et de passifs - Modifications des statuts

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. NOCODIE, M. CHIRON, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réintégrer les dotations initiales, d'un montant de 141 394,09 €, affectées à la Régie du Téléphérique, comme indiqué dans l'annexe 1 ci-jointe,
- de mettre en dotation initiale à l'Office de Tourisme la totalité du Fort, pour un montant de 700 122,11 €, comme indiqué dans l'annexe 1 ci-jointe,
- d'approuver l'ensemble des transferts d'actifs et de passifs indiqués dans l'annexe 4 ci-jointe,
- de réaliser l'ensemble des écritures de transfert par des opérations d'ordre non budgétaire,
- d'autoriser l'Office de Tourisme à signer les avenants aux contrats d'emprunts listés dans l'annexe 3 ci-jointe,
- d'approuver les modifications apportées aux statuts de l'Office de Tourisme ci-annexés (annexe 5),
- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur et au cahier des charges de la Régie du Téléphérique ci-annexés (annexe 6),
- d'autoriser les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la Régie du Téléphérique, de voter en faveur de ces modifications,
- d'autoriser les représentants du Conseil municipal au comité directeur de l'Office de Tourisme, de voter en faveur de ces modifications.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (E 008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Approbation de la substitution de la société dédiée "EFFIA Stationnement Grenoble" en lieu et place de "EFFIA Stationnement et Mobilité" en tant que délégataire pour l'exploitation des parkings en ouvrage du Lot 1 - "Pôle Gare - Villeneuve"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la substitution de la société dédiée EFFIA Stationnement Grenoble en tant que délégataire pour le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage du lot 1 "Pôle Gare - Villeneuve", en lieu et place de EFFIA Stationnement et Mobilité.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 48 - (E 016) - FINANCES - Prestations effectuées par les services municipaux pour des tiers et mise à disposition de matériel. Conditions d'utilisation et approbation des tarifs.  
Intervention(s): M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les conditions de mise à disposition de matériels des services municipaux suivant les modalités décrites dans les annexes.**

**- d'approuver la nouvelle tarification, telle que prévue en annexes, pour les années 2009, 2010, 2011 et les années suivantes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 49 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer, pour l'année 2011, un taux de promotion d'une possibilité, soit respectivement 8,33 % et 3,57 % pour chacun des deux grades de technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (E 011) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 51 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjour et de déplacement des personnes, intervenants extérieurs invités par la Ville de Grenoble pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes du monde culturel invitées dans le cadre des animations organisées par les bibliothèques municipales et par la direction des affaires culturelles dans le cadre du contrat Ville Lecture, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 24 000 €;

- de prendre en charge et/ou de rembourser, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais de déplacement, des personnes extérieures se déplaçant à l'étranger, dans le cadre de missions d'intérêt communal décidées par la ville, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 40 000 €;

- de prendre en charge les frais engagés pour l'accueil de délégations étrangères, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 40 000 €;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre des projets organisés par le Département Solidarité, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant globale de 1 700 € ;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets de la Direction de l' Action Territoriale, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 2 500 €;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets du service Economie, dans la limite d'une enveloppe budgétaire, d'un montant global de 3 000 € pour le Forum 4i ainsi que l'organisation de colloques et expositions sur les projets européens ;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre du programme d'activités annuel du département Environnement Urbain, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 20 000 €;

- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées dans le cadre des projets du Musée et dans le cadre des expositions temporaires dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 20 000 €;

- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées par le Muséum dans le cadre de la mise en oeuvre de sa programmation culturelle dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 6 000 €;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées par la Mission Montagne dans le cadre de son programme événementiel, dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 3 000 €;

- de dire qu'un état récapitulatif sera présenté dans les commissions directement intéressées par ces frais.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (E. 018) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remboursement de frais d'hébergement occasionnés par des déplacements professionnels

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre en charge, à titre de régularisation et sur production de justificatifs, le dépassement des frais d'hébergement des 7 agents partis en mission à Orléans le vendredi 4 février 2011, pour un montant de 29,40 euros par agent soit un total de 205,80 euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 53 - (E. 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 09A208 et 10A057.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 54 - (E. 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Grenoble à Gaz et Electricité de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 55 - (E. 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX. Celui-ci est adopté.  
Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts. Ades. Alternatifs " - 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Rencontre avec M. MONTILLOT, Adjoint au Maire en charge de la Sécurité de la Ville d'Orléans**

- le 4 février 2011 à Orléans - J. SAFAR

**Colloque organisé par l'Union Nationale des Missions Locales sur le thème "Vers l'emploi, mais pas tout seul"**

- le 10 février 2011 à Paris - A. DJELLAL

Rencontre avec M. B. GUILLEMONT, Direction des Affaires culturelles, et Mme J.BROLL, responsable du Service Education artistique au Conseil Régional Rhône-Alpes  
- le 10 février 2011 à Charbonnières - E. BARACETTI

Comité Syndical du Parc Naturel régional du Vercors  
- le 12 février 2011 à La Chapelle en Vercors - E. GRASSET

1ER Congrès des Conseils des résidents étrangers de France  
- le 15 février 2011 à Paris - L. MASSON

Bureau du Parc Naturel régional du Vercors  
- le 15 février 2011 à Lans en Vercors - E. GRASSET

Rendez-vous avec M. Stéphane PUSATERI, Président de l'association des anciens élèves de l'IEP de Grenoble  
- le 15 février 2011 à Paris - J. SAFAR

Comité Directeur de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)  
- les 18 et 19 février 2011 à Paris - B. BETTO

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales  
- le 23 février 2011 à Paris - A. DJELLAL

Assemblée Générale de l'AFEI (Association des Femmes Elues de l'Isère)  
- le 24 février 2011 à Moirans - A. BLANC-TAILLEUR

Réunion de travail de l'Association Cités Unies France  
- le 1er mars 2011 à Paris - H. VINCENT

Réunions de la Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation organisée par l'Union Nationale des Missions Locales  
- les 7 et 8 mars 2011 à Paris - A. DJELLAL

Visite du projet d'extension Euroméditerranée et participation au Marché des Professionnels de l'Immobilier aux côtés de Christian de PORTZAMPARC  
- du 8 au 10 mars 2011 à Marseille et Cannes - Ph. DE LONGEVIALLE

Rendez-vous avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du programme Eco cités  
- le 9 mars 2011 à Paris - S. SIEBERT

Présentation des actions menées par la Ville de Grenoble en faveur de l'accessibilité dans le cadre des "Lundis de l'accessibilité" organisé par Accès universel  
- les 14 et 15 mars 2011 à Paris - S. GEMMANI

Conférence de clôture du projet CONCERTO SESAC  
- du 23 au 25 mars 2011 à Vaxjö (Danemark) - Ph. DE LONGEVIALLE

Séminaire "Pour une culture de l'évaluation" organisé par la Société Française de l'Evaluation (SFE)  
- le 29 mars 2011 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR

7èmes rencontres nationales de l'Éducation

- les 6 et 7 avril 2011 à Rennes - P. BRON

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Etablissement Public Industriel et Commercial du Téléphérique Grenoble-Bastille - Membres du conseil d'administration - Renouvellement des mandats.

Intervention(s): M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désigner au conseil d'administration de la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille, pour une nouvelle durée de trois ans renouvelable à la nouvelle mandature, les onze membres suivants :

**En qualité de membres représentant le Conseil Municipal :**

- M. Georges LACHCAR
- M. Serge NOCODIE
- M. Alain PILAUD
- Mme Florence HANFF
- Mme Béatrice DOUTRIAUX
- M. Hervé STORNY

**En qualité de membres qualifiés :**

- M. Jean-Charles SIMIAND
- M. Maurice COUDURIER
- M. Jean-Luc MONARD

**En qualité de membres représentant le personnel de la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille :**

- M. Youcef MERZOUKI
- M. Mickael BOUTEILLON

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 57 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des représentants de la ville auprès de divers organismes : Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (SAIEM) Grenoble Habitat - Ecole maternelle et élémentaire Houille Blanche - Modifications.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

#### **SAIEM GRENOBLE HABITAT**

**- de désigner un membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat.**

##### **Conseil d'administration**

###### **6 titulaires**

**M. Jean-Philippe MOTTE**

**M. Jacques CHIRON**

**Mme Marie-France MONERY**

**Mme Florence HANFF**

**M. Stéphane GEMMANI**

**Mme Nathalie BERANGER**

**De dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat sont désormais les suivants :**

##### **Assemblée générale**

###### **titulaire**

**M. Jean-Philippe MOTTE**

###### **suppléant**

**M. Jacques CHIRON**

##### **Conseil d'administration**

###### **6 titulaires**

**M. Jean-Philippe MOTTE**

**M. Jacques CHIRON**

**Mme Marie-France MONERY**

**Mme Florence HANFF**

**M. Stéphane GEMMANI**

**Mme Nathalie BERANGER**

#### **ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE HOUILLE BLANCHE**

**- de désigner un membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école de la Houille Blanche.**

##### **Conseil d'école**

###### **Maternelle**

**Mme Marie-Claire NÉPI**

###### **Elémentaire**

**Mme Marie-Claire NÉPI**



**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 58 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05**

# ANNEXE(S)

**POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Orientations et programmations des actions de la ville de Grenoble pour l'année 2011.**

**Monsieur Jean-Philippe MOTTE expose,**

Mesdames, Messieurs,

En janvier 2010, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole a signé, au nom des 26 communes, qui la composent, avec l'Etat, la Région Rhône Alpes, le Conseil Général de l'Isère, la CAF de Grenoble et Absise, un avenant portant prorogation pour l'année 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Cet avenant confortait les orientations 2007/2009 et en précisait certaines, après que les partenaires aient conduit ensemble une évaluation de la première période du CUCS.

Dans une circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la prolongation des CUCS a été annoncée jusqu'au 31 décembre 2014, avec la signature de nouveaux avenants. A l'échelle de l'agglomération, cet avenant n'est pas encore signé mais devrait reprendre les termes de celui de 2010.

Ainsi, dans la continuité des orientations de l'avenant 2010, 7 axes thématiques ont été identifiés:

- œuvrer en matière d'habitat et de cadre de vie et de gestion urbaine et sociale de proximité,
- accéder à l'emploi, poursuivre le développement économique local,
- réussir son parcours éducatif et son projet professionnel,
- concourir à la prévention collective et à la sécurité publique,
- faciliter l'accès aux soins et aux dispositifs de santé publique,
- favoriser la participation des habitants,
- Encourager l'accès aux pratiques culturelles et leur développement.

et 2 axes transversaux :

- renforcer la lutte contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes / hommes.
- la jeunesse.

Dans ce cadre contractuel, le soutien apporté par l'Etat et par les autres collectivités, a permis depuis de nombreuses années, de développer et de renforcer, dans les quartiers les plus fragiles de notre ville, des actions pertinentes et efficaces dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé de la tranquillité publique.

La récente visite à Grenoble de Pierre SALLENAVE, Directeur Général de l'ANRU, a été l'occasion de partager les résultats probants des opérations de renouvellement urbain menées dans l'ensemble des quartiers prioritaires de Grenoble.

Il a bien été noté que les avancées faites sur le plan des aménagements, de l'habitat et des équipements publics sont vaines si elles ne s'accompagnent pas de progrès dans les domaines relevant plus directement de la cohésion sociale.

Or, le constat est fait que les financements accordés en 2011, à l'échelle du CUCS de l'agglomération grenobloise, pour soutenir des actions en matière de cohésion sociale (portées soit par des collectivités, soit par des CCAS, soit par des associations) ont baissé de **plus de 11%** avec des écarts plus ou moins marqués selon les financeurs.

Le désengagement le plus significatif reste celui de l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, financée par l'Etat) puisque la baisse des financements est de **25,8%**, soit 1,8 millions d'€ engagés dans cette programmation contre 2,45 millions d'€ en 2010.

Grenoble ayant connu en 2010 des événements confirmant à tous que la réduction des inégalités dans les territoires doit rester une priorité partagée, la Ville de Grenoble a exprimé son inquiétude face à ces arbitrages financiers importants mettant en péril de nombreuses actions. De nouveaux arbitrages ont été sollicités mais ils ne sont pas, à ce jour, à la hauteur des enjeux à tenir:

- Les actions socio linguistiques voient leur financement amoindri, ce qui a pour conséquence directe la remise en cause, dans certains cas, de leur pérennité, sans même parler de leur développement;
- Une baisse de 46% du financement de l'Etat est appliquée aux Ateliers Santé Ville (ASV), développés dans le cadre des volets santé de la politique de la ville et de la loi de lutte contre les exclusions, et ayant objet d'agir pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
- le renforcement des correspondants de nuit à la Villeneuve, jugé prioritaire par tous, bénéficiera d'un concours de l'Etat de 10 000€ pour une dépense totale estimée à 120 000 €.

Pour l'année 2011, la Ville de Grenoble a toutefois construit une programmation d'actions, articulée aux orientations prioritaires des projets de secteur, dont il faut rappeler les grandes lignes pour les trois secteurs inscrits en politique de la Ville :

#### Secteur 3 – Mistral – Eaux Claires

- Poursuivre l'évolution urbaine de Mistral.
- Renforcer l'ouverture du quartier et le développement d'activités.
- Décliner le projet éducatif pour tous, adapté au secteur.

#### Secteur 5 - Teisseire – Abbaye – Jouhaux - Châtelet

- Poursuivre l'évolution urbaine du secteur et accompagner les transformations.
- Permettre aux jeunes d'avoir une place dynamique et positive dans l'évolution de leur secteur.
- Décliner le projet éducatif pour tous, adapté au secteur.

#### Secteur 6 – Villeneuve – Village Olympique

- Enclencher, grâce au renouvellement urbain, la dynamique de changement pour les habitants et pour l'image du secteur.
- Améliorer le quotidien des habitants et la qualité des services locaux.
- Soutenir les initiatives jeunesse en prenant en compte des besoins en évolution.
- Décliner le projet éducatif pour tous, adapté au secteur.

Ce sont 180 740 € de crédits spécifiques "politique de la Ville" qui sont mobilisés dans cette programmation 2011. Cette somme entraîne au total environ 1,6 millions d'euros de crédits de droits communs mobilisés par la ville de Grenoble qui seront valorisés dans le cadre de cette programmation pour conduire des projets et actions dans les quartiers prioritaires.

Dans le même temps, la participation des autres financeurs à ces actions spécifiques s'élève cette année à 1 132 000 € contre 1 254 000 € en 2010, soit une baisse de 9,7 % entre 2010 et 2011.

166 projets concernent uniquement le territoire de la ville de Grenoble, quartier ou commune, et 153 projets sont des projets à l'échelle de l'agglomération, pouvant être déclinés dans certains quartiers grenoblois ou de la ville, en particulier dans les domaines de la prévention (projets de l'AREPI et AIV), de l'emploi et du développement économique (soutien à la création d'activité), de la santé (Femmes SDF, le Fournil...).

Les crédits spécifiques ont été concentrés dans les quartiers, pour soutenir des actions dont l'utilité est démontrée et l'accompagnement dans la durée nécessaire.

Des propositions ont également été formulées pour atténuer les conséquences des diminutions de financements des autres partenaires. C'est en particulier le cas pour les actions socio linguistiques concourant à la réduction des inégalités.

A l'échelle de l'agglomération, l'engagement financier des partenaires signataires du contrat représente 4,5 millions d'euros de crédits de fonctionnement auxquels s'ajoutent, selon les estimations établies par la Métro, un engagement de la part des communes de 3,6 millions d'euros (cf. document annexé à la présente délibération).

Grenoble Alpes Métropole et la Région participent également au financement d'actions d'investissement à hauteur de 1,2 millions. 528 000 euros sont fléchés vers des actions portées par la Ville, les bailleurs et une association dans le territoire de Grenoble.

Enfin, cette programmation financière spécifique est complétée, sur le volet éducatif, par le Dispositif de Réussite Educative. Sur l'exercice 2011, une somme de 379 500 € est affectée par le GIP et ses partenaires, pour mettre en œuvre des actions visant à renforcer des parcours de réussite en matière éducative, en particulier dans les quartiers prioritaires (document annexé à la présente délibération). Cette somme est inférieure de 100 000 € aux engagements de 2010.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 16 mars 2011
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 15 mars 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la communauté européenne, de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de

**l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2011 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) + 4 PC - Pour : le reste.

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué,  
M. Jean-Philippe MOTTE

Affichée le :

## PROGRAMMATION de logement social à Grenoble pour 2011

Logement Familial	Baillieur	Nombre logts sociaux	Nombre logements financés en PLUS	Nombre logements financés en PLAI	% PLAI	Nombre logements financés en PLUS CD	Observations
hauvin, rue Leconte de l'Isle	ACTIS	42	33	9	21%	0	
2 rue Guynemer	ACTIS	7	5	2	29%	0	
4 rue Perretto	ACTIS	7	5	2	29%	0	Vente en l'Etat Futur d'Achèvement avec COGEDIM / Zone 30% du PLU
<b>Sous-total ACTIS</b>		<b>56</b>	<b>43</b>	<b>13</b>		<b>0</b>	
hâtelel- Ilot Argouges	GH	26	0	0	0%	26	
linique des Bains, rue Thiers	GH	13	10	3	23%	0	Acquisition-Amélioration dans le cadre du projet global de Vendôme
olin Dufresne, 79 rue N Chorier	GH	25	20	5	20%	0	
ue des Alliés - cours de la Libération	GH	25	20	5	20%	0	Partenariat avec BNP-Paribas
<b>Sous-total Grenoble Habitat</b>		<b>89</b>	<b>50</b>	<b>13</b>		<b>26</b>	
2 rue Gay Lussac	SCIC	6	4	2	33%	0	V E F A avec CERIM / Zone 30% du PLU
arré sud rue Malifaud	SCIC	8	6	2	25%	0	V E F A avec Plurimm / Zone 30% du PLU
<b>Sous-total SCIC Habitat Rhône Alpes</b>		<b>14</b>	<b>10</b>	<b>4</b>		<b>0</b>	
3 rue René Thomas	SDH	15	12	3	20%	0	
4 rue de la Magnanerie	SDH	20	15	5	25%	0	
<b>Sous-total S.D.H.</b>		<b>35</b>	<b>27</b>	<b>8</b>		<b>0</b>	
1 rue Joseph Bouchayer	UTPT	7	0	7	100%	0	
		7	5	2	29%	0	V E F A. avec EDIFIM / Zone 30% du PLU
<b>TOTAL logements familiaux</b>		<b>208</b>	<b>135</b>	<b>47</b>	<b>23%</b>	<b>26</b>	

PLUS Prêt Locatif à Usage Social / PLAI Prêt Locatif d'Intégration

Logement spécifique	Baillieur	Nb logts sociaux	PLS	18 logements - 80 lits en colocation
un et Danube, projet de logements étudiants	GH	18	18	

## Pour mémoire :

Agrément ANRU déjà obtenu	Baillieur	Nbre logts sociaux	PLUS CD
AC Blanche Montier, Equilibre	ACTIS	7	7
AC Blanche Montier, Tournesol	ACTIS	12	12
AC Vigny Musset, îlot P1	ACTIS	23	23

**AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal - Mise à disposition de la salle Juliet Berto - Renouvellement des conventions de mise à disposition et revalorisation des tarifs de location**

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs.

La ville de Grenoble conduit une politique de développement culturel, qui dans le domaine cinématographique, se traduit notamment par la mise à disposition de la salle Juliet Berto, dont la gestion est confiée au Théâtre municipal de Grenoble.

Cette mise à disposition est effectuée dans les conditions suivantes :

- à titre gracieux et partiel à l'association "Centre Culturel Cinématographique" en vertu de la délibération du conseil municipal du 26 juin 1981 ;
- à titre gracieux et partiel à l'association "Cinémathèque de Grenoble" en vertu de la délibération n° 43 du conseil municipal du 16 novembre 1998 ;
- à des opérateurs culturels et artistiques pour des manifestations qu'ils organisent. Pour ce type d'utilisateurs, les conditions de mise à disposition de la salle Juliet Berto sont fixées par délibération adoptée par le conseil municipal en date du 18 avril 2005.
- à titre gracieux, aux services de la ville de Grenoble dans le cadre de manifestations qu'elle organise.

Par ailleurs, la revalorisation des tarifs de location de la salle a été fixée par délibération n°13-C006 du conseil municipal en date du 20 janvier 2003. Le principe de versement d'un minimum garanti par les utilisateurs (forfait couvrant entretien et fluides) ayant obtenu la gratuité a été fixé par délibération n°24-C011 du conseil municipal en date du 25 octobre 2004.

Il est aujourd'hui proposé :

1. d'actualiser les conditions de mise à disposition de la salle Juliet Berto au bénéfice des associations "Cinémathèque de Grenoble" et "Centre Culturel Cinématographique", dans un objectif de clarté et de reconsidération des relations entre la Ville de Grenoble et ces opérateurs, tant sur le plan des activités qui s'y déroulent, que des conditions techniques d'utilisation des locaux ;
2. de redéfinir les conditions qui sont proposées aux utilisateurs de la salle Juliet Berto, concernant notamment les tarifs de location :
  - en les actualisant, afin de les définir au plus près des coûts d'entretien et de fluides à la charge du Théâtre municipal, soit pour 4 heures d'utilisation :
    - 150,00 € T.T.C pour les utilisateurs grenoblois (112.75 € TTC en 2003)
    - 160.00 € T.T.C pour les utilisateurs non grenoblois (135.30 € TCC en 2003)



- en fixant la valeur de la caution versée par les utilisateurs à 500.00 € T.T.C (actuellement à 458,00 € T.T.C).

- en supprimant la pratique de l'exonération et du versement d'un minimum garanti, afin de répondre à l'objectif de maintenir une gestion équilibrée entre les dépenses et les recettes propres du Théâtre municipal.

3- de maintenir la mise à disposition à titre gracieux de la salle Juliet Berto à l'occasion des manifestations organisées par les services de la Ville de Grenoble.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 15 mars 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les nouvelles conditions de mise à disposition de la salle Juliet Berto selon les conventions jointes en annexe ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la présente délibération ;**

**- d'adopter les tarifs de location TTC proposés, ainsi que la suppression de l'exonération et du versement de minimum garanti ;**

**- d'adopter la valeur de caution proposée.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Vote séparé :

- Troisième alinéa (tarifs de location TTC) :

Contre : 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Eliane BARACETTI

Le reste de la délibération est adoptée à l'unanimité.

Affichée le : 05 AVRIL 2011

### Conventions financières pour l'exercice 2011

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Date de validité	Montant de la subvention 2011 voté au CM du 28 Mars 2011
POLE MUSICAL D'INNOVATION	Organisation du festival "Rocktambule" aide exceptionnelle	CONVENTION FINANCIERE	31/12/2011	32 000 € 5 000 €
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	Activités audiovisuelles Aide au projet "Le journal tout en images" dans le cadre du Programme de Pratiques artistiques en amateurs	CONVENTION FINANCIERE	31/12/2011	19 200 € 4 000 €
BARBARIN ET FOURCHU	Activité artistique de la compagnie	Avenant n° 1 à la CONVENTION FINANCIERE du CM du 24/01/2011	31/12/2011	15 000 €

**Avenants financiers aux conventions d'objectifs présentés au  
Conseil municipal du 28 mars 2011**

Secteur	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la 1 <sup>ère</sup> convention	Montant de la subvention 2011
THEATRE	MJC PREMOL	Programme d'activités théâtrales	CONVENTION D'OBJECTIFS N° 63 C019 CM DU 14/12/2009	28 000 €
PPAA	MJC PREMOL	Projet : "Carmenclita, Carmencité"	CONVENTION D'OBJECTIFS N° 63 C019 CM DU 14/12/2009	7 000 €
PPAA		Projet : "les jeunes animent le Village Olympique"		1500 €
PPAA	MJC PARMENTIER	Projet : "Jam session", culture hip hop	CONVENTION D'OBJECTIFS CM N° 63 C019 DU 14/12/2009	3 000 €
PPAA	MJC BAUX CLAIRES	Projet : "Môm'art", expérimentations pour enfants	CONVENTION D'OBJECTIFS CM N° 63 C019 DU 14/12/2009	3 000 €
PPAA		Projet : jeunesse en effervescence		6 000 €
PPAA	Maison des habitants	Projet : Quartiers libres, stages de cirque	CONVENTION D'OBJECTIFS N° 34 C020 CM DU 23/11/2009	2 000 €

Description des projets soutenus dans le cadre du FIJ  
CM du 28/03/2011

Titre	Description	Bénéficiaires
Solidarité Samba Diallo	Projet de solidarité dans un village du Sénégal	ESCANDE Elsa CHARRIER Anne Laure
Promouvoir la culture africaine	Soutien à la pratique de la danse africaine	MEDOC Lucienne
Tafadal	Voyage de prospection en Palestine en vue de créer une association d'échanges culturels avec le moyen orient	MARCHIVE Amandine
Festival étudiant contre le racisme	Organisation d'un festival étudiant contre le racisme autour de l'art (vidéo, danse, musique...)	PIERRE Marie-Charlotte GUICHIU Claire COUSIN Louis GONZALEZ Maxime MARTIN Laure MAIER Michal ALI Anthony
Israël et Palestine : Etude autours d'un quotidien	Projet photographique, écrit et sonore permettant de recueillir les témoignages d'habitants d'Israël et de Palestine.	LAMOUREUX Pauline
Découvrir, dessiner et faire découvrir Amsterdam	Organisation d'une exposition de dessins/photos retraçant la diversité culturelle d'Amsterdam	GODFROID Benjamin ELIOT Charlotte
Solidarité	Projet de solidarité de quartier rassemblant des jeunes autour d'activités sportives, proposé par l'association "Nouvelle aire".	BELHANNACHI Riad ABDELHAKIM Akacha ABDALLAH Faris CHALABI Habib CHALABI Salem BOUDJERIOU Walid BEN MOHAMMED Sami KHAYALI Abdel OZTURK Serban ZERZOUR Abdel BAPTISTE Teddy BENMOUSSA Ahmed LAGIROUR Mohamed
38100	Accompagnement d'initiatives musicales amateurs pour l'enregistrement d'un CD de hip-hop.	HOUCHEAT Sabrina N'DIAYE Sana NIANE Falilou LOUAKEM Samia HADDAD Samir KHERAJ Djamel MABANGO Jean-Philippe HADJ Cherif KALAI Issam EL MAHDI Kacem SADGUI Lydia EL ASSOUZY Hicham

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

<b>Département</b>	<b>Direction</b>	<b>Service</b>	<b>Poste à supprimer</b>	<b>Poste à Créer</b>
Economie et Relations Internationales	Economie Insertion	Initiatives Emploi	Rédacteur	Animateur
Environnement Urbain	Espace Public	Espaces Verts	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Solidarité	Action Territoriale	Antenne 1	Rédacteur	Adjoint administratif
Solidarité	Santé Publique et Environnementale	Santé Scolaire	Médecin à temps non complet (79 %) Médecin à temps non complet (21 %)	Médecin à temps complet (100 %)
Finances Achats – Contrôle de Gestion Externe		Achat. Assistance. Approvisionnement	Adjoint administratif	Rédacteur

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10S592	Services	EDS 69680 CHASSIEU	Réhabilitation réutilisation et mise aux normes de la Piscine Chorrier Berniat Sondages structurels	Marché à prix global et forfaitaire	5 618,00	25/01/2011
10S565	Services	REPERAGE 38600 FONTAINE	Entretien et réparation des vélos de service de la Ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix	Montant minimum 8 000,00 Montant maximum 20 000,00	26/01/2011
10S584	Services	Entreprise FREYSSINET 38030 GRENOBLE	Réhabilitation du Bâtiment "Brise Glace" Réalisation de sondages sur le bâtiment	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Estimé à 22 700,00	04/02/2011
10A464	Travaux	FERRANTE MESUISERIE MFL 38600 FONTAINE	Aménagement en locaux commerciaux - ZA Les PEUPLIERS lot 2 - Menuiseries extérieures alu/ rideaux métalliques	Marché à prix global et forfaitaire	26 400,00	26/01/2011
11F033	Fournitures	DYNEFF 34060 MONTPELLIER	Fourniture de carburant pour le parc automobiles type GO HIVER Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	33 088,00	11/02/2011
11F044	Fournitures	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION 69342 LYON	Fourniture de carburant pour le parc automobiles type FOD Performant Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	6 250,00	02/02/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en applicaton de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10F568	Fournitures	PROBAT NUMERIQUE 75009 PARIS	Renouvellement du matériel photographique	Marché à prix global et forfaitaire	17 567,00	24/12/2011
10P590	Prestations intellectuelles	AVARIS CONSEIL 69007 LYON	Mission d'accompagnement à l'amélioration de la qualité de vie au travail	Marché à prix global et forfaitaire	9 900,00	14/02/2011
10P505	Prestations intellectuelles	SCP LYON -CAEN 75007 PARIS	Assistance juridique et représentation en justice	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 20 000,00	27/09/2011

-- l.a.l.

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
11-0483	Arrêté (03/02/2011)	Me GEOFFROY	La Ville est autorisée à porter plainte suite à l'agression de policiers municipaux.	
11-0720	Arrêté (18/02/2011)		La Ville est autorisée à ester en justice par le dépôt de toute requête devant les juridictions administratives tendant à suspendre et annuler l'avis du conseil de discipline de recours concernant la révocation d'un agent municipal.	
11-0782	Arrêté (11/02/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 4/02/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. FAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-0837	Arrêté (23/02/2011)	Me BESSON MOLARD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29/12/2010, Mme GONZALEZ, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-0838	Arrêté (23/02/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 12/01/2011, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. AL VAREZ-DIAZ, GIAFFERI et ROTELLA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
11-0897	Arrêté (07/03/2011)	Me GEOFFROY	La Ville est autorisée à porter plainte suite à l'agression de policiers municipaux.	



**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (27/01/2011)	ESRF 6 rue Horowitz 38000 Grenoble	Projet ESRF - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant participation 2 202 434 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (04/02/2011)	SCHNEIDER ELECTRIC FONCIERE 35 rue Joseph Monier 92506 Rueil Malmaison cédex	Schneider Electric - projet au 37 quai Paul Louis Merlin - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant participation 4 112 828 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	Projet CEA - B2i - PC modificatif (belvédère) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant participation 14 914 € TTC
	Avenant n°2 au bail du 24/05/2004 (16/01/2011)	Design and Reuse, Eetimes Network 12 rue Ampère 38000 Grenoble	En contrepartie des nuisances liées à un chantier et à l'occupation prolongée des locaux provisoires, la société sera dispensée du paiement de son loyer pour un montant de 3541,76 € HT du 1/02/2011 au 31/05/2011.	
	Avenant n°1 au bail du 7/03/2007 (19/01/2011)	M. DAGORNE et M. DE MEYER	M. DE MEYER est substitué à M. DAGORNE dans le bail du local 12, rue Ampère avec effet au 1/02/2011.	

	Résiliation anticipée du bail du 26/02/2007 (14/01/2011)	MANPOWER France 13 rue Ernest Renan 92000 Nanterre	MANPOWER France n'ayant plus l'usage des locaux 2 place Terray, le preneur s'engage à restituer les locaux au plus tard le 31/12/2010. Le preneur s'engage à régler la somme de 508,33 € TTC au titre des loyers et charges du mois de décembre 2010. Le bailleur s'engage à louer au preneur un local sis 17 avenue Marie Reynoard.	Loyer annuel HT et hors charges : 10 600 €
	Bail commercial (01/02/2011)	MANPOWER France 13 rue Ernest Renan 92000 Nanterre	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 43 m <sup>2</sup> , 20 rue des Trembles et un local d'une surface de 61,5 m <sup>2</sup> , 17 avenue Marie Reynoard qui seront regroupés en un seul local. Durée : 9 ans.	Redevance mensuelle HT et hors charges : 139,33 € la 1 <sup>ère</sup> année 156,75 € la 2 <sup>ème</sup> année
	Bail dérogatoire (31/01/2011)	M. ANDRÉS 118 avenue La Bruyère 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 16,9 m <sup>2</sup> situé au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 1/02/2011 au 31/12/2012.	
	Avenant n°1 au bail commercial du 16/01/2009 (03/02/2011)	M. DJELI.AJ. 25, rue des Trembles 38100 Grenoble	Compte tenu de l'état du local et de l'impossibilité du preneur d'exercer son activité, il est mis fin à l'appel de loyer à compter du 1/09/2010 et pendant la durée des travaux relevant de la Ville de Grenoble.	
	Avenant de substitution au bail commercial du 14/06/2004 (18/02/2011)	BS CONTROLE ZA des Peupliers 22 rue des Trembles 38100 Grenoble	La Ville de Grenoble est substituée à la SCI des Trembles dans le bail commercial du 14/06/2004 avec effet au 27/10/2010. Le preneur versera à la Ville les loyers dus pour les échéances restantes à courir à compter du 1/11/2010.	

	Bail professionnel (18/02/2011)	Mme HIRTZ	La Ville donne à bail au preneur un local à usage professionnel situé au rez de chaussée de l'immeuble 22 place des Géants, d'une superficie de 66 m <sup>2</sup> Durée : 6 ans, à compter du 1/10/2010.	Loyer annuel : - du 1/10/2010 au 31/03/2011 : 2 759 €/an - du 1/04/2011 au 31/03/2012 : 4 005 €/an - du 1/04/2012 au 30/09/2016 : 4 450 €/an
	Bail professionnel (22/02/2011)	M. AZAN	La Ville donne à bail au preneur un local à usage professionnel situé au rez de chaussée de l'immeuble 21 place des Géants, d'une superficie de 89 m <sup>2</sup> . Durée : 6 ans, à compter du 1/10/2010.	Loyer annuel : - du 1/10/2010 au 31/03/2011 : 2 759 €/an - du 1/04/2011 au 31/03/2012 : 4 005 €/an - du 1/04/2012 au 30/09/2016 : 4 450 €/an
	Convention d'occupation local "archives" (10/02/2011)	M. TESTUD Centre CEMOI 12 rue Ampère 38100 Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper un local situé au 2 <sup>ème</sup> étage du bâtiment CEMOI 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 15/02/2011.	Redevance mensuelle : 31,25 € III <sup>e</sup> et hors charges

**IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :**

11-0645	Arrêté (24/02/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un entrepôt sis 10 rue Georges Sand.	Prix : 190 000 €
---------	------------------------	--	---	------------------